7.3—238 51

COPIE

DES LETTRES ORIGINALES MANUSCRITES

TROUVÉES dans les ruines de la Bastille le 15 Juillet 1789.

1789.

MJ W 4712

TABLE.

LETTRE de M. l'Archevêque de Paris.
— D'un anonyme à M. du Pujet.
— De M. Revelley.
— A M. Taupin, exempt de robe-courte.
— Au gouverneur de la Baſtille.
— Du roi, contre les nommés Thévenard, Bailleul & Charles-Auguſte Cormilholle.
— De M. Berthin.
— Du ſieur Dangeva, concierge des priſons du châtelet.
Le Contrat, *Conte.*
Sur la mort de M. Arnaud.
Vers & lettre de.....
Priſonniers conduits à la Baſtille par Doucet, inſpecteur de police.
Chanſon, ſur l'air du *Confiteor.*
Lettres de Félix de S. Jean, capucin.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

COPIE

DES LETTRES ORIGINALES

MANUSCRITES

Trouvées dans les ruines de la Bastille le 15 juillet 1789.

Lettre de M. l'archevêque de Paris.

Paris, ce 17 août 1747.

Répondu que je ferai changer la lettre d'exil du sieur Gillebert en un ordre pour le retenir à Bicêtre. 19 août 1747.

JE fus informé, monsieur, du scandale qu'avoit donné le prêtre Polonois dont vous me parlez, dès le lendemain de sa malheureuse affaire : en conséquence je chargeai le curé de la Madeleine, sur la paroisse duquel il demeure depuis long-temps, de m'instruire de la conduite qu'il y avoit tenue ; j'ai l'honneur de vous envoyer sa lettre :

quoi qu'il m'en rende un témoignage aſſez avantageux, je crois pourtant qu'il convient de le renvoyer dans ſon pays, c'eſt à quoi je vais travailler.

J'ai déjà fait uſage de la note que vous avez jointe à votre lettre. Le prieur des Carmes & celui des Jacobins m'ont dit que vous leur aviez donné voix de ce qui regarde leurs religieux ; je leur ai repréſenté combien il étoit important de rétablir le bon ordre dans leurs maiſons, & je leur ai déclaré que je prendrois plutôt le parti d'interdire leurs communautés que de tolérer de pareils abus.

S'il en eſt encore temps je vous prie de faire expédier pour Bicêtre la lettre de cachet que je vous ai demandée contre le ſieur Gillebert, prêtre du diocèſe de Nogent : il aimera mieux être enfermé dans cet hôpital que d'être renvoyé dans ſon dioceſe ; & je crois que cela eſt auſſi plus convenable parce que ce ſera un moyen ſûr d'arrêter ſes déſordres : recevez, je vous ſupplie, mes remercîmens de toutes vos attentions, & ſoyez perſuadé qu'on ne peut rien ajouter à l'attachement reſpectueux avec lequel je ſuis, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

† Chr. Arch. de Paris.

Lettre d'un anonyme à M. du Pujet.

Je vous remercie, mon cher directeur, de votre ample catéchifme des religions du monde. Je n'aurois jamais cru trouver leur féminaire ici. Je n'en ai pas acquis plus de vocation au facerdoce, & plus d'eftime pour fes élus.

La crainte a fait les dieux, les prêtres & les rois.
Sous leur fceptre d'airain l'homme a perdu fes droits;
La fuperftition, enfant de l'impofture
Aux tyrans couronnés a vendu la nature,
Et le trône à fon tour protégeant fes autels
Dans ce pacte homicide immola les mortels.
La liberté n'eft plus. Le fanglant fanatifme
Frappe nos fronts courbés fous un froid defpotifme.
Les tyrans m'attendoient au feuil de mon berceau,
Je les retrouverai fur les bords du tombeau.
Un bonze en cheveux courts baptifa ma paupiere,
Un autre oindra mes yeux que fuira la lumiere,
D'un paffe-port huileux fatiguera mes fens,
Tandis que du bas cœur les hordes faméliques
A l'éternel léthé conduifant mes reliques
Croafferont en vain leurs lugubres accens.
Trop heureux d'être fourd à ces cris impuiffans!
Que m'importent ce roch, & ce paul que j'ignore?
Par-tout je vois des dieux, hors celui que j'adore,
Méconnu des tyrans de la fociété,
Des mortels malheureux c'eft le dieu tutélaire,
Le dieu de l'univers, fon bienfaiteur, fon pere.
Notre cœur eft fon temple. Oui, c'eft *l'humanité.*

Il fut le dieu de Socrate, de Titus, de Trajan, de Marc-Aurele, d'Henri IV, de Louis XII, & de Vincent de Paule. Il est le dieu des grandes ames. On a élevé des temples à tous les faquins, à tous les vices, à toutes les vertus. L'homme, ingrat n'a oublié que celle à laquelle il doit le plus. Ni vous, ni moi, n'en fonderions d'autres.

L'athée est le cœur dur qui n'aima jamais rien,
Et l'homme bienfaisant, voilà l'homme de bien.

Si par hasard la personne qui vous prête Banier avoit *l'Histoire des religions du monde*, par Jovet, & *celle des Papes*, par . . . . je serois bien satisfait de les lire.

Je prens la liberté de vous envoyer ceux de mes manuscrits où l'Inquisition & la Sorbonne pourroient trouver de quoi me mettre l'une à l'index, & l'autre m'échauffer l'index. Je doute que ces notes aient aucun intérêt pour vous. Ce ne sont que des matériaux sans ciment & sans architecture. L'entente est au lecteur.

A lieu, mon cher seigneur, ce que j'ambitionnerois ce seroit d'avoir les notes de l'abbé en question sur la mâchoire d'âne qui combat ici la vie des pauvres Philistins. Je crois que je hais plus cet inquisiteur que les S. . . ce qui est beau-

coup. Ils ont fait mon malheur, mais le ſcélérat, au lieu de l'adoucir, le comble, & c'eſt d'une barbarie atroce. Il eſt vrai que c'eſt le coup de pied de l'âne, mais cette eſpece-là eſt plus maligne que les autres.

Je vous embraſſe & vous remercie bien cordialement. Je ne ſerai heureux que du moment où j'aurai dit à tout le monde combien je vous ſuis attaché, & où j'aurai pu vous le prouver. Sans cela il manquera toujours quelque choſe à mon bonheur.

Je viens d'apprendre que la dignité du conſeil du roi s'étoit crue intéreſſée à ſoutenir que ſon viſir Launai étoit reſpectable par ſa probité, d'où je conclus qu'il a employé à ſe guérir du coup d'épée de Caglioſtro, ſes rouleaux & ſes bijoux. Je parie qu'il croit ſon honneur plus entier que celui d'un pauvre abbé qui n'a volé que celui de quelques belles de bonne volonté. Mais on ne volera pas celui du viſir.

J'attends tous les jours qu'on me diſe comme au paralitique : *vade & ambula.* Je commence à ruminer mes plans. En voici un. Vous voudrez bien me dire ce que vous en penſez, vous qui jugez mieux Paris qu'un pauvre réclus. Si je vois que les bruits de mon affaire éloignent de moi la

confiance pour une éducation, je passerai à la Haie, ou à Amsterdam, où je me consacrerai à la librairie. Je suis persuadé que les imprimeurs d'Hollande pourront avoir besoin d'un coopérateur François. Peut-être trouverai-je dans le commerce de ce pays-là plus de ressources que dans la littérature de ce pays-ci, où l'amour-propre croit descendre en changeant d'état, parce que j'y suis un peu connu, & où peut-être je trouverai plus d'épines que de roses dans la position incertaine où je me trouverai.

Si vous croyez que j'exagere ma plaie, conseillez-moi mieux. Car, à part mes projets de vengeance qui trouvent leur compte à ce voyage, peut-être ma fortune y trouveroit-elle le sien moins que je ne me flatte. Connoissez-vous quelqu'un qui juge bien la Hollande, & qui ait été à même d'observer. M. de Manville y a été comme amateur. C'est une autre maniere de voir. Adieu, mon cher seigneur, je vous embrasse cordialement. Ce qui me détermine aussi à ce voyage c'est que peut-être en me confiant une éducation voudroit-on abuser de ma situation, & mes créanciers n'y trouveroient pas leur compte.

Lettre de M. Reveilley à M. le comte de Maurepas.

MONSIEUR,

Il ſe répand à Paris un imprimé contenant la relation du voyage de la reine qui eſt composé par un particulier qui prend la qualité de chevalier Daudet, & qui eſt imprimée ſans permiſſion; S. A. S. à qui j'ai eu l'honneur de le faire voir, m'a donné ordre de le faire conduire à la Baſtille, & je vous ſupplie de m'envoyer les ordres en forme néceſſaires à cet effet le plutôt qu'il vous ſera poſſible, ſuivant les intentions de S. A. S., étant certain que quoi qu'il paroiſſe au bas de cet imprimé une prétendue permiſſion ſignée de moi, je n'en ai jamais accordé aucune.

Je ſuis avec reſpect,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur
REVELLEY.

Paris ce 16 *Avril* 1726.

Lettre à M. Taupin, exempt de robe-courte.

Il eſt ordonné au ſieur Taupin, exempt, de Robe courte, d'arrêter, de l'ordre du Roi, & de conduire au château de la Baſtille le ſieur chevalier Daudet.

Paris, ce 16 Avril 1726, & ce, ſuivant la déciſion de S. A. S. Monſeigneur le duc.

Lettre au gouverneur de la Baſtille.

Je vous prie, Monſieur, de recevoir au château de la Baſtille, en attendant l'ordre du roi, que j'aurai l'honneur de vous envoyer, le ſieur chevalier Daudet.

Je ſuis avec un reſpectueux dévouement,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Ce 16 Avril 1726.

Lettre du Roi contre les nommés Thévenard, Bayeul & Charles-Auguste Cormiliolle.

DE PAR LE ROI.

Il eſt ordonné d'arrêter, conduire au Fort-l'Evêque, les nommés Thévenard Bayeul & Charles-Auguſte Cormiliolle, enjoint au geolier de les y recevoir & garder juſqu'à nouvel ordre.

Fait à Marly le 14 Janvier 1731.

LOUIS.

PHELIPPEAUX.

REGNARD laîné.

Lettre de M. Berthin.

Anguin le 12 Décembre 1677.

N'ayant rien à vous mander, monſieur, par les deux derniers odinaires, qui, d'aileurs ne m'ont apporté aucune des trois, je ſuis de-

meuré dans le silence, & ce mot n'est qu'en réponse de la vôtre de Fontainebleau & pour vous remercier de l'avis que vous me donnez, que M. Belein ne veut pas donner ses œuvres au prix qu'elles mont été adjugées, il fait bien de les garder, & possible moi encore mieux, de garder mon argent.

Je suis persuadé, comme tous ces Messieurs, que si vous n'êtes assuré d'avoir un passe-port, il ne faut pas songer à achepter du bled davantage. M. Fabre m'a pressé pour vendre ceux d'alors; mais je lui ai mandé qu'il falloit s'adresser à vous pour cela.

Ma femme est à Pujam pour la vendange qui la presse, je vous remercie pour elle de votre souvenir : j'irai passer quelques jours avant partir pour Paris, continuant toujours dans le dessein d'y aller vous assurer que je suis, monsieur, tout à vous.

BERTHIN.

Si M. Lucas ne se met à la raison, nous l'y mettrons en Provence, car nous n'avons pas affaire à Mgr. de Pomponnes.

J'oubliois à vous dire que M. de Saint-An-

dré m'a donné avis d'une rescription qu'il a prise sur moi, de 45,000 mille livres, ensuite de ce qu'il a su que j'avois du fonds; cependant je suis en avance sur ma recette de ces deux quittances de plus de 50,000 mille livres, je lui en ai envoyé mon état pour le justifier.

CHANSONS.

Ce qui suit un tendre entretien
Vendenure est-il à notre usage,
Ce qu'en amour on nomme un bien
N'est plus un plaisir de notre âge;
Laissez briller tout notre esprit,
Partez quand vous aurez tout dit.

AUTRE

sur le même air.

Saint-Luc, parlez de bonne foi;
N'est-il pas vrai que la nature
Formant notre je ne sai quoi,
En fit une mignature,
Où le plus petit des amours
Ne peut trouver un libre cours?

Je ne crois point si je ne voi,
Disoit un jeune téméraire;

Mais moi qui me pique de foi ;
Je ſuis un ſentiment contraire ;
Heureux, heureux ceux qui l'ont vu,
Plus heureux qui, ſans voir, l'ont crû.

A U T R E.

Sur l'AIR *de dondon.*

Sur une chanſonette
on n'a aſſez d'eſprit,
Mais ma muſe diſcrette
Se tait loſqu'il s'agit
De chanter les attraits de celles que j'admire ;
Au divin Apollon don don
Je laiſſe ce ſoin la la,
Lui ſeul peut les décrire.

Voyant briller les graces
Dans leurs moindres atours,
Et voler ſur leurs traces
Les ris & les amours ;
A l'air noble & charmant, cet aimable langage ;
L'on juge avec raiſon don don,
Que ces deux belles-là la la,
Pourſuivent ton ouvrage.

Donnez à la tendreſſe
Les plus beaux de vos jours,

Songez que la jeuneſſe
Eſt le temps des amours ;
Si vous voulez payer, faites comme vous êtes,
Tribut à Cupidon, don don,
Un jour on contera, la la,
Vos jours par vos conquêtes.

Plus d'un amant, les belles,
Pour vous brûle d'amour ;
Ne ſoyez point cruelles,
Brûlez à votre tour,
Sans vous geſner l'eſprit d'un choix facile à faire,
Prenez, c'eſt la raiſon don don,
Celui qui vous donna la la,
Ce conſeil ſalutaire.

V E R S.

Sire, voſtre bonne ville
Demandoit un grand prélat,
Voſtre majeſté docile
Ne nous a donné qu'un fat ;
Tout Nouaille eſt imbécille,
Ces viſages d'évangile
Ne ſervent pas mieux l'Eſtat
A l'eſgliſe qu'au combat.

Lettre de M. Dangeva.

Monsieur,

M. Roffignol, 16 Avril 1726.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que ce jourd'hui, environ l'heure de midi, le nommé Jacques-François Grou, imprimeur-libraire à Paris, y demeurant rue de la Huchette, s'eft rendu dans les prifons de céans volontairement, & nous a dit qu'il le faifoit pour fatisfaire à vos ordres; dont je prends la liberté de vous donner avis.

J'ai l'honneur d'être,

Monfieur,

Avec un très-profond refpect,

Votre très-humble &
très-obéiffant ferviteur,
Dangeva,
Concierge des prifons du petit Châtelet.

Ce 16 Avril 1726.

LE

LE CONTRAT,

CONTE.

Les malheurs des maris, les bons tours des Agnès,
Ont été de tout temps le ſujet de la fable ;
Ce fertile ſujet ne tarira jamais,
C'eſt une ſource inépuiſable ;
A de pareils malheurs tous humains ſont ſujets,
Tel qui s'en croit exempt eſt tout ſeul à le croire.
Tel rit d'une ruſe d'amour
Qui doit devenir à ſon tour
Le riſible ſujet d'une ſemblable hiſtoire.
D'autres revers ſe laiſſer accabler,
Eſt à mon gré ſottiſe toute pure ;
Celui dont j'eſcris l'aventure
Trouva dans ſon malheur de quoi ſe conſoler.

Certain riche bourgeois s'étant mis en ménage,
N'euſt pas l'ennuy d'attendre trop long-temps
Les doux fruits du mariage ;
Sa femme luy donna bientoſt deux beaux enfans ;
Une fille d'abord, un garçon dans la ſuite.
Le fils devenu grand, fut mis ſous la conduite
D'un précepteur, non pas de ces pédans
Dont l'aſpect eſt rude & ſauvage ;
Celui-ci gentil perſonnage,
Grand maître ez-arts ſur-tout en l'art d'aimer,
Du beau monde avoit quelque uſage,

Chantoit bien & sçavoit rimer ;
Et, s'il faut déclarer tout le secret mystere ;
Amour, dit-on, l'avoit fait précepteur.
Il ne s'étoit introduit près du frere
Que pour voir de plus près la sœur.
Il obtient tout ce qu'il desire
Sous ce trompeur déguisement ;
Bon précepteur, heureux amant,
Soit qu'il régente ou qu'il soupire,
Il réussit également.
Déjà son jeune pupille
Explique Horace ou Virgile,
Et déjà la beauté qui fait tous ses desirs
Sçait le langage des soupirs.
S'en tenir à la théorie
Nostre maistre en galanterie
Trop bien fist pratiquer ses leçons ;
Cette pratique aussi-tost fut suivie.

V E R S

Sur la mort de M. Arnaud.

Au paradis ce bienheureux monta
Finissant ici sa carriere,
A la porte il se présenta :
Que voulez-vous, lui dit S. Pierre ?

Sacré portier des bienheureux,
Répond Arnaud, d'un ton respectueux,

Je viens demander le partage
Du céleste héritage
Où toujours ont tendu mes vœux.

Plusieurs le demandent de mesme,
Dit le saint, je n'ai pas l'autorité suprême
D'ouvrir & de fermer la porte à qui je veux.

Nous assemblerons les apostres,
J'ai ma voix comme les autres,
Vous l'avez dit, & je n'ai que cela.
De ce saint lieu l'entrée est difficile,
Nous convoquerons le concile,
En attendant demeurez là.

V E R S.

Enfin Sapho n'est plus! honnis la mort & le temps,
Ces déïtés qui n'épargnent personne,
Soit l'homme de néant ou la tête à couronne,
De cette illustre fille ont terminé les ans.
L'un & l'autre jaloux de la solide gloire,
Et de son grand sçavoir & de ses pures mœurs,
Pour en rompre l'accord, l'accablant de douleurs,
Ont montré ce que peut la fureur la plus noire;
Mais le ciel, qui pour elle en tout sçut éclater,
Et qu'à son tour elle prit soin de suivre,
En dépit de la mort l'eût toujours laissé vivre,
N'étoit qu'il faut mourir pour y pouvoir monter.

LETTRE.

Vous avez des manieres ſi obligeantes pour vos amis, qu'il eſt impoſſible, joint à votre mérite, de n'eſtre pas attachée à vous, je ſuis, je vous aſſure très-ſenſible à ce que vous faites pour M. de Fredelbour, par rapport que c'eſt à ma conſidération, & que vous me marquez par-là votre amitié, dont je fais toute l'eſtime imaginable.

Je vous ſuis obligée, madame, de la bonté que vous avez eue d'attendre quand je ſerai en liberté, mon premier ſoin ſera de vous en aller remercier, & vous aſſurer que je ſuis très-parfaitement, madame, voſtre très-humble & obéiſſante ſervante, DE CHABOT DUVAL.

VERS.

Au roi chacun rend grace,
Harlay n'eſt point chancelier ;
De ſa modeſte grimace
Il a ſçu ſe deffier ;
Ce roi pénétrant & ſage
A démaſqué ſon viſage,
Et de ſceaux n'aura meshuis
Sy ce n'eſt ſceau de ſon puits.

Croyez-moi, barbe de gevre,
Raſſez voſtre guilomet;
Aſlez ſur le quay de gevre
Choiſir un plus grand coleſt ;
Ceſſez de vous contrefaire,
Vous n'en avez plus affaire,
Car de ſceaux, &c.

Quittez la perruque blanche,
Reprenez voſtre crin gris,
L'on veut bien à l'audiance
Vous voir en chauve ſouris,
Un huiſſier à la baguette
Vous fera bien place nette,
Mais de ſceaux, &c.

Cette ſi grande abondance
De deſdain & de mépris,

Cette grande indifférence
Pour les intérêt d'autrui,
Fait que chaque . . . .
Pour chanter . . . .
Que de ſceaux, &c.

Priſonniers conduits à la Baſtille en Août 1742.

Claude Jourdain, ci-devant prêtre de l'oratoire, fut conduit à la Baſtille le 20 Août 1742, puis transféré à Vincennes, d'où il ſortit le 16 Décembre 1745; il mourut le 4 Février 1746, au cadran, rue Saint-Jean-de Beauvais: il fut trouvé muni de 117 pieces, y compris une liaſſe contenant une infinité de manuſcrits & autres imprimés Janſéniſtes; beaucoup de papiers concernant les affaires du temps & pluſieurs lettres de M. de Sénez; des planches & eſtampes de différentes façons & des nouvelles eccléſiaſtiques. Il fut arrêté par le commiſſaire l'Epinay, qui fut auſſi chargé de l'interroger, & conduit à la Baſtille par Doucet inſpecteur de police.

CHANSON.

Sur l'AIR *du Confiteor.*

Moi qui ſuis miniſtre d'Eſtat
Et reſnommé par ma prudance,
Et qui poſſede avec eſclat
Du roy toute la complaiſance ;
En vain je veux eſtre cocu,
Je le dis & n'en ſuis pas cru.

Cependant on a toujours vu,
Et c'eſt un droit de cocuage,
Que quy ſe deſclare cocu
En eſt cru ſur ſon témoignage ;
C'eſt donc ſeul à moy aujourd'hui
Qu'un droit ſy juſte eſt interdi.

C'eſt ce qu'au gros de Rains diſet
Barbeſieux eſcumant de rage,
Ce bon prélat le conſolet
Luy diſant vous n'eſtes pas ſage,
Puiſque le roi vous a cru,
C'eſt aſſez, vous eſtes cocu.

F I N.

Lettre de Félix de S. Jean Capucin.

MESSEIGNEURS,

Vos Saintes Bénédictions.

Ce que je prends la liberté de porter aux pieds de vos éminences est si particulier, que si je n'avois Monseigneur le Nonce pour garant, je n'eusse osé m'y hasarder. J'avance qu'il n'y a point de supérieurs légitimement élus dans notre province depuis le chapitre d'Angers en 1715; j'ai mandé la même chose à Innocent III, à Monseigneur le cardinal Barbarin notre protecteur, & à notre révérent procureur-général : j'ai mandé à Rome que ce que j'annonce, porte sur une Bulle de Clément XI qui est à Rome, & qu'ainsi on y peut savoir la vérité de ce que j'avançois; je prends la liberté d'envoyer à vos éminences l'exposé des raisons de la seconde custodie, & la réponse que j'ai reçue de Rome, c'est le secrétaire François de Monseigneur Barbarin notre protecteur qui a écrit cette réponse; & la seconde personne de notre ordre, qui l'a signée : cette lettre me fait bon gré d'attendre en patience que Dieu mette fin à tout ce

qui me fait de la peine. Il y a donc dans la province des choses auxquelles Dieu mettra ordre, mais comme quelques-uns soutiennent que les professions de nos novices sont nulles à cause que ceux qui les reçoivent n'ont pas de pouvoir, & une infinité d'autres maux qui peuvent résulter de cette nullité de supériorité : j'ai demandé à notre R. P. provincial, il y a six jours, d'où vient que la Bulle de Clément XI n'étoit pas observée, il me répondit que cette Bulle n'est autre chose qu'une liberté à la province de faire là dessus ce qu'elle jugera à propos ; cette réponse qu'il donne à tout le monde, seroit décisive, si elle étoit juste ; mais j'en fais voir le foible dans l'exposé que je prends la liberté d'envoyer à vos éminences ; mais ce qu'il y a de plus sûr est que cette Bulle est à Tours avec les sceaux que Louis XIV y a fait appliquer : Monsieur l'Intendant de Tours est un des meilleurs amis que les Capucins ayent en France ; il fait faire un mur aux Capucins de Tours, pour soutenir une terrasse, qui coûtera plus de 2000 écus ; vos éminences lui ont renvoyé une affaire qui regarde les freres lais de notre province, qu'il a accommodée avec une équité admirable ; elles risqueront donc peu de lui renvoyer cette affaire, pour agir

avec plus de ſûreté. Monſeigneur le nonce en a été informé, Monſieur l'abbé Gaillande qui eſt un vrai ami des Capucins, la ſait plus en détail, parce que Monſeigneur le Nonce l'a prié de s'en informer, & le zele que les Capucins ont marqué dans ces derniers temps leur fait eſpérer que vos éminences donneront leur attention à mettre la paix dans une province qui a beſoin pour cela d'une puiſſance ſupérieure.

Il paroît qu'il me convient peu de me mêler d'une affaire de cette nature; mais il n'y a pas trois religieux dans la Province qui la ſachent comme moi; j'ai été ſeize ans compagnon, & ſouvent ſecrétaire du feu le R. P. Charles-François d'Angoulême, connu par ſon éminence monſeigneur le Cardinal de Gêvres, pour un des grands hommes que notre religion ait eus; mais ce qu'il avoit fait de plus beau eſt cet équilibre de ſupériorité qu'il avoit mis dans la province & qu'on a détruit d'une maniere criante, car dans les deux derniers chapitres on a fait la définition d'une cuſtodie, & cette définition a pris vingt-cinq gardiens de la cuſtodie & n'en a donné que neuf à l'autre, dans le temps que la Bulle ordonne une égalité en tout, & perſonne n'oſe s'en mêler, car il y a quelque

temps qu'il m'échappa de dire que nos élections étoient nulles : après avoir été trois jours à ne manger que du pain & des pommes, on me fit faire une pénitence publique, qui est une flétrissure, à plus de cinquante ans; cela est bien dur, je dis à notre R. P. provincial qu'il est vrai que j'avois dit cela ; mais que j'observois fort exactement que notre pere gardien & son vicaire ont fait mettre un double chassis de vitre à leur chambre depuis que le général a ordonné qu'on ôtât celle qui y étoit déjà, & que le R. P. provincial a signifié cet ordre à la province. Je ne crois pas qu'on puisse tomber dans une désobéissance plus formelle : on donna plusieurs autres articles plus forts que celui-là, mais moins faciles à prouver : le R. P. provincial donna plusieurs louanges à ces deux peres, le trois de ce mois à la visite, & tout l'orage tomba sur moi qui suis le seul qui ai ôté les vitres de notre chambre. Il est impossible que la province se soutienne, si on autorise des actions de cette nature, les zélés qui voient la religion changer de face, crient, & on leur fait beaucoup de graces quand on ne les châtie pas. Il y a un grand nombre de religieux qui souhaiteroient avoir des couvens pour y garder la regle dans sa pureté, on leur pourroit donner

la jeunesse à élever. C'est ainsi que plusieurs fois les freres mineurs se sont remis dans l'observance de leur ordre ; que si ces zelés-là meurent, il sera bien difficile de détruire les abus de la province. J'espere que vos éminences feront attention à ce que j'ai l'honneur de leur présenter, & qu'elles me croiront avec un très-profond respect de vos éminences,

Messeigneurs,

Le très-humble &
très-obéissant serviteur,
F. FELIX de
Saint-Jean, Capucin lais de Touraine.

En l'ile de Ré, ce 7 Février 1725.

Lettre de M. de S., Lieutenant-Général de Police, à M. Delaunay, Gouverneur de la Bastille.

Le Juin 17

Je vous envoie, mon cher Delaunay, le nommé F. C'est un très-mauvais sujet ; vous le garderez pendant huit jours, après lesquels vous vous en déferez.

signé, de S.

Note miſe au bas de la lettre, par M. Delaunay.

Le juin, fait entrer le nommé F., & après le temps fixé, renvoyé chez M. de S., pour ſavoir ſous quel nom il vouloit le faire enterrer.

Autre, où eſt écrit par apoſtille, *à pendre.*

A la Baſtille, le 13 ſeptembre 1771.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint les trois papiers que j'ai communiqués au ſieur Billard, avec la réponſe que ce priſonnier y a faite.

Plus, vous trouverez, Monſieur, un paquet du ſieur Nerot.

La tête du ſieur de la Riviere eſt toujours fort échauffée, & je commence à déſeſpérer que ſa

pauvre tête puiſſe guérir ſans qu'on lui faſſe le remede.

Je ſuis avec un profond reſpect,

MONSIEUR,

Votre très-humble &
obéiſſant ſerviteur,
ſigné, CHEVALIER.

Je laiſſe le lecteur à ſes réflexions.

Après l'impreſſion de cette derniere lettre ; quelqu'un m'a dit qu'il croyoit l'avoir déjà vue imprimée. Je dois prévenir qu'on ne doit point en être étonné, parce que toutes les lettres, écrites au gouverneur de la Baſtille, étoient copiées auſſi-tôt leur réception, ſur un regiſtre dont le public a coupé des feuillets, lors du pillage des papiers ; ainſi les uns ont l'original & les autres une copie authentique. Ces copies priſes ſur ce regiſtre, ſont une preuve de l'exiſtence de l'original : le regiſtre en effet n'auroit point exiſté, ſi ces lettres fuſſent ſuppoſées.

632